

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2025

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration
Consortium Centre Jules-Léger

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Consortium Centre Jules-Léger (« le Consortium »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Consortium au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Consortium conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Consortium à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Consortium ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Consortium.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

MOORE
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Consortium;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Consortium à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Consortium à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 4 décembre 2025

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

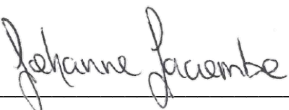
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

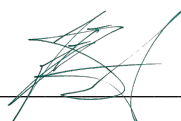
31 AOÛT 2025

3

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	506 319 \$	550 613 \$
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario (note 3)	486 610	1 138 242
Débiteurs (note 3)	1 034 500	1 040 831
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	2 027 429	2 729 686
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 635 578	1 991 384
Financement provincial reporté (note 6)	120 406	417 595
Gratifications à payer	274 077	322 747
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	437 832	411 385
TOTAL DES PASSIFS	2 467 893	3 143 111
DETTE NETTE	(440 464)	(413 425)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	19 560	18 968
Immobilisations corporelles (note 4)	437 832	411 385
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	457 392	430 353
EXCÉDENT ACCUMULÉ	16 928 \$	16 928 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

4

	Budget (note 8)	2025	2024
REVENUS			
Financement provincial – Gouvernement de l'Ontario	16 617 732 \$	16 716 315 \$	15 823 315 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	-	(272 038)	(221 109)
	16 617 732	16 444 277	15 602 206
Ententes de services – Commissions scolaires du Québec	488 645	488 645	430 697
Ententes de services – Centre de Leadership et d'Évaluation	-	400 000	-
Autres revenus	283 210	321 968	388 495
Recouvrement de salaires	-	237 223	239 202
Intérêts	-	80 064	74 939
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	-	245 591	183 610
TOTAL DES REVENUS	17 389 587	18 217 768	16 919 149
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	12 554 052	13 375 154	12 275 257
Services contractuels	729 000	689 742	776 166
Location	814 000	803 056	860 736
Fournitures	713 689	379 349	424 014
Services publics	392 400	343 680	294 426
Entretien et réparations	238 000	288 849	227 791
Transport et déplacements	320 000	264 057	398 578
Cafétéria – aliments et services	168 000	206 157	190 391
Télécommunications et technologies	164 000	176 570	215 452
Assurances	60 000	49 704	38 113
Perfectionnement du personnel	71 000	27 568	77 343
Autres	-	-	19 887
Honoraires professionnels	1 165 446	1 368 291	937 385
Amortissement des immobilisations corporelles	-	245 591	183 610
TOTAL DES CHARGES	17 389 587	18 217 768	16 919 149
EXCÉDENT ANNUEL	-	-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	16 928	16 928
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	16 928 \$	16 928 \$

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

5

	2025	2024
EXCÉDENT ANNUEL	- \$	- \$
ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(272 038)	(221 109)
Amortissement des immobilisations corporelles	245 591	183 610
	(26 447)	(37 499)
ACTIVITÉS LIÉES AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS		
Acquisition de frais payés d'avance	(592)	(18 968)
Utilisation de l'inventaire de fournitures	-	85 834
	(592)	66 866
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(27 039)	29 367
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(413 425)	(442 792)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(440 464) \$	(413 425) \$

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

6

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	- \$	- \$
Amortissement des immobilisations corporelles	245 591	183 610
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(245 591)	(183 610)
Sources et (utilisations) :		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Gouvernement de l'Ontario	651 632	(784 269)
Diminution (augmentation) des débiteurs	6 331	(284 679)
Diminution des frais payés d'avance	(592)	(18 968)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(355 806)	1 269 544
Diminution du financement provincial reporté	(297 189)	(130 657)
Diminution des gratifications à payer	(48 670)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(44 294)	50 971
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(272 038)	(221 109)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement en immobilisations	(272 038)	(221 109)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	-	180 811
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	-	180 811
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	272 038	221 109
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement	272 038	221 109
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(44 294)	231 782
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	550 613	318 831
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	506 319 \$	550 613 \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Consortium, créé le 17 août 2020, une personne morale sans capital-actions, a pour objectif d'offrir une éducation spécialisée aux élèves francophones de niveau préscolaire, élémentaire et secondaire. Le Consortium gère deux écoles spécialisées, l'École d'application pour troubles sévères d'apprentissage et l'École provinciale – surdité et cécité, un programme de logement et des services consultatifs. Le Consortium est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont dressés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Périmètre comptable

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Consortium et qui sont contrôlées par le Consortium. Il n'y a aucune organisation redevable au Consortium.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Méthode de comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus, tels que les revenus découlant des ententes de services et des recouvrements de salaires et les autres revenus, sont constatés à mesure que le service est rendu et qu'ils peuvent être mesurés, et les charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Gratifications de retraite et avantages sociaux futurs

La comptabilisation des gratifications de retraite et des autres avantages sociaux futurs est effectuée de la manière suivante :

Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012.

Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représentent les cotisations de l'employeur prévues par le Régime au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les trésorerie et équivalents de trésorerie du Consortium sont composés du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme, dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements temporaires sont des titres négociables constitués de placements liquides à court terme dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie utile respective selon les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	10 ans
Système téléphonique	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Réduction de valeur des immobilisations

Le Consortium comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion du financement non encore reconnu ayant servi à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles financées par le ministère de l'Éducation. Les apports sont amortis au même rythme que l'amortissement des immobilisations sous-jacentes.

Paielements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et de pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est comptabilisé dans l'état des résultats.

Les actifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent des créditeurs et charges à payer et des gratifications à payer

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

10

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario	163 863 \$	815 495 \$
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario - gratifications	322 747	322 747
	486 610 \$	1 138 242 \$
Taxe de vente harmonisée	409 992 \$	704 035 \$
Autres	624 508	336 796
	1 034 500 \$	1 040 831 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts		
	Solde au 1 septembre 2024	Acquisitions	Solde au 31 août 2025
Mobilier et équipement	204 648 \$	61 517 \$	266 165 \$
Système téléphonique	19 157	-	19 157
Équipement informatique	370 490	210 521	581 011
Améliorations locatives	184 648	-	184 648
	778 943 \$	272 038 \$	1 050 981 \$

	Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde au 1 septembre 2024	Amortissement	Solde au 31 août 2025	31 août 2025	31 août 2024
Mobilier et équipement	53 354 \$	23 541 \$	76 895 \$	189 270 \$	151 294 \$
Système téléphonique	6 706	1 916	8 622	10 535	12 451
Équipement informatique	222 136	158 584	380 720	200 291	148 354
Améliorations locatives	85 362	61 550	146 912	37 736	99 286
	367 558 \$	245 591 \$	613 149 \$	437 832 \$	411 385 \$

5. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	1 422 117 \$	1 524 755 \$
Sommes à remettre à l'État	91 216	88 007
Sommes à payer à des conseils scolaires	122 245	378 622
	1 635 578 \$	1 991 384 \$

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

11

6. FINANCEMENT PROVINCIAL REPORTÉ

Le financement provincial reporté représente les montants reçus au cours de l'exercice qui seront utilisés au cours du prochain exercice. Les variations survenues au solde du financement provincial reporté sont les suivantes :

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	417 595 \$	548 252 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	16 147 088	15 471 549
Moins : montant constaté à titre de revenus de l'exercice	(16 444 277)	(15 602 206)
SOLDE À LA FIN	120 406 \$	417 595 \$

Le financement provincial reporté se détaille comme suit :

	2025	2024
Ministère de l'Éducation – Autres	120 406 \$	- \$
Ministère de l'Éducation – Loi 124	-	290 447
Ministère de l'Éducation – Droit de lire	-	127 148
	120 406 \$	417 595 \$

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	411 385 \$	373 886 \$
Ajouts aux apports reportés	272 038	221 109
Revenu constaté dans la période	(245 591)	(183 610)
SOLDE À LA FIN	437 832 \$	411 385 \$

8. BUDGET

Les données budgétaires ont été fournies à des fins de comparaison et ont été tirées du budget approuvé par le conseil d'administration du Consortium.

Le budget annuel approuvé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario inclut une somme supplémentaire de 997 500 \$ visant à couvrir le coût du transport des élèves. Cependant, ce financement n'est pas versé au Consortium puisque le Ministère a déjà conclu des ententes de financement avec les conseils scolaires de langue française pour couvrir les frais de transport des élèves (tel que stipulé en annexe à l'entente avec le Ministère). Par conséquent, le « financement provincial – Gouvernement de l'Ontario » tel que présenté à l'état des résultats exclut la somme de 997 500 \$ autant pour les données budgétaires que pour les données réelles.

9. PRESTATIONS DE RETRAITE

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce Régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers du Consortium.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario et Régime de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario.

Depuis le 1 septembre 2023, tous les employés syndiqués non enseignants du Consortium doivent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Jusqu'au 31 août 2023, les employés syndiqués non enseignants devaient adhérer au Régime de la Fiducie de pension du SEFPO (OPTrust), également un régime de retraite à employeurs multiples. Au 1 septembre 2023, les employés ont eu le choix de conserver leurs droits acquis avec la Fiducie de pension du SEFPO (OPTrust) ou de les transférer avec le RREMO. Les deux régimes procurent des prestations déterminées aux employés selon leurs années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Consortium équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, le Consortium a cotisé au RREMO un montant de 522 055 \$ (2024 : 250 713 \$) et à OPTrust un montant de nul \$ (2024 : nul \$). Comme il s'agit de régimes à employeurs multiples, les charges de prestation de retraite du Consortium sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ces régimes de retraite n'est inclus dans les états financiers du Consortium.

(iii) Gratifications de retraite

Le Consortium procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers du Consortium.

10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Consortium à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Consortium est principalement lié aux débiteurs.

Le Consortium évalue la condition financière de ses débiteurs sur une base continue. Le Consortium établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de débiteurs particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La totalité des débiteurs affiche un solde courant et le Consortium ne détient aucune créance présentement en souffrance. Environ 65 % du total des débiteurs-autres est à recevoir de trois entités. Le Consortium évalue qu'aucun risque important ne découle de ces débiteurs.

10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

L'exposition maximale du Consortium au risque de crédit correspond aux montants présentés dans les débiteurs à l'état de la situation financière au 31 août.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Consortium éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Consortium gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit si nécessaire. Le Consortium établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux créditeurs et charges à payer sont exigibles au cours du prochain exercice. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux gratifications à payer sont exigibles au moment de la retraite d'un employé.

11. EMPRUNT BANCAIRE

Le Consortium dispose d'une marge de crédit variable de 1 000 000 \$ renouvelable annuellement et portant intérêt au taux préférentiel majoré de -0,500 %. La marge de crédit est inutilisée au 31 août 2025.

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Consortium Centre Jules-Léger a été créé pour offrir une éducation spécialisée aux élèves francophones de niveau préscolaire, primaire et secondaire de l'Ontario. Par conséquent, la continuité des opérations du Consortium repose sur le maintien de l'entente avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

13. ÉTAT DES GAINS ET DES PERTES DE RÉÉVALUATION

Un état des gains et des pertes de réévaluation n'a pas été fourni, car il n'apporterait aucun avantage supplémentaire aux utilisateurs de ces états financiers puisque le Consortium n'a engagé aucun type de transaction qui pourrait être présenté dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. La direction a choisi de ne pas présenter cet état dans les états financiers du Consortium.

14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Consortium est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 août 2025 s'élevaient à 49 704 \$ (2024 : 38 113 \$).

Tout conseil scolaire souhaitant adhérer à l'OSBIE doit signer un accord d'échange d'assurance réciproque, en vertu duquel chaque membre s'engage pendant une période de cinq ans, dont l'actuelle période se terminera le 1^{er} janvier 2026.

14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE) (SUITE)

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'ait le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

- (i) Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.
- (ii) À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.